



Vous êtes gestionnaire de copropriété ? Devenez Adm.A.!

Avec le titre Adm.A., le gestionnaire de copropriété a notamment accès à :

- **un réseau élargi de professionnels** en gestion et immobilier ;
- **des activités de développement professionnel** avancées et spécialisées à la pratique, et ce, à tarif compétitif ;
- **une cotisation abordable** et déductible d'impôts.

L'administrateur agréé est qualifié pour gérer efficacement et dans le respect de normes professionnelles élevées, les divers aspects liés à la gestion d'une copropriété :

- ◆ Les budgets, la fiscalité et la gestion d'un portefeuille immobilier ;
- ◆ Les relations entre les copropriétaires et leur environnement ;
- ◆ L'entretien préventif et correctif de l'immeuble ;
- ◆ Les immobilisations et les améliorations au bâtiment ;
- ◆ La sécurité d'un immeuble ;
- ◆ Les baux et l'administration des immeubles (tenue des registres).

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec assure la protection du public en garantissant le respect de normes et de règles éthiques.

ADMA

ORDRE DES **ADMINISTRATEURS AGRÉÉS** DU QUÉBEC

Tel.: 514-499-0880, 1-800-465-0880

www.adma.qc.ca